

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU JEUDI 16 MARS 2006
A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 74 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Anne-Claude Savary, Sonia Maradan, Aline Perriard, Ariane Chollet, MM. Germain Daucourt, Gilles Chavaillaz, John Maradan, Pierre Ginalski, Armand Maillard, José Peiry.
Scrutateurs : M. Michel Jacquat, Posieux
M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 11^{me} assemblée et, en même temps, ultime assemblée de cette législature 2001-2006. C'est aussi la dernière assemblée conduite par l'ancien Conseil communal, puisque les urnes ont rendu leur verdict le dimanche 5 mars dernier et désigné les personnes appelées à prendre la barre dès le mois d'avril prochain et pour une durée de 5 ans. Sans aucun doute, cette nouvelle législature sera placée sous le signe de la continuité. D'une part, avec une seule nouvelle personne au Conseil communal – je félicite Mme Anne-Claude Savary-Yerly, aujourd'hui en vacances, d'avoir accepté de rejoindre l'équipe des « anciens » - le style acquis durant les 5 années passées ne devrait pas changer. D'autre part, la direction prise par le Conseil communal actuel est avalisée par l'assemblée par le biais de ses différentes décisions, à savoir un développement de notre commune tout en garantissant une qualité de vie appréciable, est un cap qui devrait être maintenu pour cette prochaine législature. Dans son plan de législature 2006-2011, le Conseil communal dévoilera ses intentions politiques et nous aurons l'occasion d'en débattre en assemblée communale très prochainement. *Un grand merci à vous, citoyennes et citoyens de Hauterive (FR) pour la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant pour une nouvelle période de 5 ans, les rennes de la commune.* Le Conseil communal vous remercie d'ores et déjà de consacrer votre soirée aux affaires communales et vous souhaite de passer une soirée instructive et agréable. L'aspect convivial de l'assemblée ne sera pas négligé,

puisque nous vous proposons de partager un petit encas et le verre de l'amitié à l'issue des débats. Cela m'amène à une suggestion à l'attention des intervenants de ce soir : soyez nombreux, mais soyez brefs !

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 9 du 3 mars 2006 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 6 mars 2006 ;

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Personne, tous les citoyens présents peuvent voter.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs vous remettront et décliner vos noms et domicile, de telle façon que la secrétaire communale ne puisse faire aucun reproche quant à la qualité de l'audibilité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2005.
2. Comptes de fonctionnement 2005 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière.
3. Comptes des investissements 2005 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière.
4. Demande de naturalisation
5. La Clé – aménagement abri bus et containers – vote du crédit y relatif
 - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Information du Conseil communal
 - nouvelle salle communale
 - route de contournement d'Ecuvillens
 - dénomination des rues dans le secteur d'Ecuvillens
7. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ? Ce n'est pas le cas.

Au vote à main levée : l'ordre du jour **est approuvé à l'unanimité**, l'assemblée peut ainsi débiter.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 DECEMBRE 2005

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2005 **est approuvé à l'unanimité.**

M. Jean-Denis Chavaillaz : je remercie notre secrétaire communale, Madame Nicole Chavaillaz pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal, toujours très intéressant.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2005

Jean-Denis Chavaillaz : Le Conseil communal ne vous cache pas sa satisfaction à la vue des excellents résultats des comptes 2005. Les amortissements complémentaires et le versement à la réserve pour un peu plus de Fr. 687'000.- ont quelque chose de rassurant à la veille des importants investissements qui nous attendent. Néanmoins, gare à l'euphorie ! En effet, le canton de Fribourg prépare d'importantes réformes touchant la collaboration entre l'Etat et les communes et, notamment, une nouvelle péréquation financière qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les coûts des charges dites liées. Cette situation doit nous inciter à ne pas mener une politique à risque dans le domaine financier. Il nous importe, au contraire, de mener une politique axée sur le long terme et dont la caractéristique principale est la stabilité. Aujourd'hui cependant, réjouissons-nous du résultat de cette dernière année de la législature 2001-2006, législature qui aura permis au Conseil communal d'atteindre l'objectif prioritaire qu'il s'était fixé, à savoir la diminution de la dette de la commune. Celle-ci a passé de Fr. 12'561'000.- « dette brute bien sûr) à fin 2001 à Fr. 8'775'000.- à fin 2005 pour se situer, en terme de dette nette par habitant, exactement dans la moyenne cantonale, à savoir Fr. 4'161.- par habitant.

Après ces propos introductifs, venons-en à l'objet de ce soir. Les comptes 2005 ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2006 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance dans le détail. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les explications sur les différences les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection et aménagement de l'environnement

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : point 70.314 : je constate que la charge prévue au budget était de Fr. 8'000.- et la dépense Fr. 49'000.-, soit un dépassement de budget de Fr. 41'000.-. Il y a également deux montants (Fr. 64'000.- et Fr. 65'000.-) qui n'étaient pas prévus au budget et qui concernent l'attribution à la réserve et les taxes de raccordement. Je souhaite une explication.

M. Dominique Zamofing : concernant le point 70.314.00, effectivement le montant n'était pas au budget. Il provient du litige de l'ancienne commune de Posieux avec celle de Villars-sur-Glâne concernant les taxes de raccordement du secteur du Moulin Neuf. Les deux communes n'étaient pas d'accord sur les montants à verser et ont déposé un recours à la Préfecture à qui il a fallu 5 ans pour se déterminer. Une séance a eu lieu et un montant a été proposé aux deux communes qui se sont mises d'accord. C'est la raison pour laquelle ce montant ne figurait pas au budget de fonctionnement. En ce qui concerne l'attribution à la réserve, nous n'avons plus beaucoup de frais d'entretien sur le réseau d'Ecuwillens suite à sa reprise par le Graboz et de ce fait, les taxes de raccordement sont attribuées à la réserve.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous avons passé en revue les différents chapitres et je donne maintenant la parole à la commission financière, par le biais de son président, M. Bernard Perritaz.

M. Bernard Perritaz : conformément aux attributions décrites à l'art. 97 de la Loi sur les communes, la commission financière a siégé les 14 et 21 février 2006 pour établir son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à l'assemblée communale du 16 mars 2006. Sur la base des formulaires de révision établis par le Service des communes, la commission financière a procédé le 14 février 2006 à la vérification de la comptabilité communale. Cette révision s'est déroulée avec la collaboration de Mme Annelise Chavaillaz, trésorière communale et Mme Corinne Terreaux, perceptrice des impôts. Il a été constaté que les opérations comptables répondaient aux exigences légales. La commission financière remercie Mmes Chavaillaz et Terreaux pour leur parfaite collaboration et les félicite pour la qualité de leur travail.

Comptes de fonctionnement 2005 – quelques remarques : compte 72, ordures ménagères : la couverture minimale obligatoire de ces frais doit être de 70%, alors que pour 2005, celle-ci ne s'élève qu'à 68,26%. L'augmentation des taxes y relatives décidée par le Conseil communal permettra d'atteindre cet objectif minimal en 2006. Compte 90, impôts : les impôts perçus ont été supérieurs aux prévisions de Fr. 622'181.-. Ces recettes supplémentaires se composent en partie de produits irréguliers pour un montant de Fr. 338'332.-. Quant aux produits d'impôts réguliers, ceux-ci ont enregistré un excédent de Fr.

283'849.-. Compte 99.332.00, amortissements supplémentaires : grâce au bon résultat des comptes de fonctionnement de l'année 2005, des amortissements extraordinaires ont été effectués pour un montant de Fr. 659'672.-. Ces opérations sont conformes aux dispositions légales.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2005 qui se soldent par un bénéfice de Fr. 6'605.63 après des amortissements supplémentaires de Fr. 659'672.75.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le président. Après la lecture de ce rapport de la commission financière, y a-t-il des questions ?

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2005 bouclant avec un excédent de recettes de Fr. 6'605.63 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2005

M. Jean-Denis Chavillaz : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure à la page 50 de l'information communale. Il s'agit concrètement d'approuver d'une part, les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2005 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et d'autre part, les comptes d'investissements 2005 dans leur ensemble. Nous allons procéder objet par objet.

❖ ***Ecole - cour de récréation, réfection de la place*** : crédit voté : Fr. 18'000.-, crédit utilisé : Fr. 15'082.45, différence : ./ Fr. 2'917.55 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la réfection de la place de récréation de l'école bouclant avec une économie de charges de Fr. 2'917.55 est accepté à l'unanimité.

❖ ***Ecole - place de jeux, mise au normes BPA*** : crédit voté Fr. 52'000.-, crédit utilisé : Fr. 51'988.35, différence : ./ Fr. 11.65 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la mise aux normes BPA de la place de jeux de l'école et bouclant avec une économie de charge de Fr. 11.65 est accepté à l'unanimité.

❖ ***Achat de 10 containers, aménagement des places*** : crédit voté Fr. 18'000.-, crédit utilisé Fr. 17'959.05, différence ./ Fr. 40.95 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'achat de 10 containers et l'aménagement des places bouclant avec une économie de Fr. 40.95 est accepté à l'unanimité.

❖ ***Moulin Neuf, taxes de raccordement Villars-sur-Glâne*** : crédit voté Fr. 25'000.-, crédit utilisé Fr. 0.00, différence : ./.. 25'000.-, abandon de l'investissement.

Au vote à main levée, l'abandon de l'investissement décidé en 1997 concernant les taxes de raccordement dues à la commune de Villars-sur-Glâne est accepté à l'unanimité.

❖ ***Harmonisation des PAL d'Ecuvillens et Posieux*** : crédit voté Fr. 51'000.-, crédit utilisé Fr. 50'927.45, différence ./.. Fr. 72.55 d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour l'harmonisation des PAL d'Ecuvillens et Posieux bouclant avec une économie de Fr. 72.55 est accepté à l'unanimité.

❖ ***Réfection façade et place à la route de Fribourg 77 à Posieux*** : crédit voté Fr. 43'000.-, crédit utilisé Fr. 33'039.-, différence : ./.. Fr. 9'961.- d'économie.

Au vote à main levée, l'investissement pour la réfection de la façade et la place à la route de Fribourg 77 à Posieux bouclant avec une économie de Fr. 9'961.- est accepté à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Bernard Perritaz : les opérations comptables relatives aux comptes des investissements sont correctes. La commission financière fait la constatation suivante et je précise sur la base des comptes des investissements tels qu'ils sont présentés à la page 45 et non pas sur le récapitulatif tel qu'il vient de nous être présenté : compte 79, budget Fr. 16'000.-, investissement Fr. 39'107.50. Bien que ce compte semble présenter un dépassement de budget pour l'année 2005, les crédits d'investissement votés pour ce poste en 2003, 2004 et 2005 sont globalement respectés.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2005 qui se soldent par un excédent de Fr. 271'583.75.

M. Jean-Denis Chavillaz : à l'issue de ce rapport, y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas et il s'agit maintenant d'approuver les comptes des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2005 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 271'583.75 sont acceptés à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de clore ce chapitre sur les finances communales, je donne la parole à notre argentier Clovis Galley pour quelques informations relatives à l'évolution de la situation financière de notre commune durant les 5 dernières années. L'étude détaillée qu'il a faite et présentée au Conseil communal est en effet un outil des plus importants lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.

M. Clovis Galley : je vais vous présenter différents graphiques :

- les dépenses, par dicastères, sur ces 5 dernières années
- les recettes fiscales
- l'analyse des charges obligatoires qui sont représentées par les intérêts et les amortissements. Nous constatons une baisse non négligeable des charges obligatoires.
- l'évolution de la charge obligatoire par habitant
- l'évolution des charges liées.
- la charge liée par habitant en franc. On constate une légère baisse de 2001 à 2005. L'absorption de cette charge liée est aussi due à l'augmentation de la population. L'interprétation de cette charge consiste à dire qu'à chaque fois qu'un contribuable arrive sur le territoire communal, il en coûte à la commune environ Fr. 1800.- de charges liées. C'est un paramètre qu'il ne faut pas négliger
- l'évolution de la dette, une baisse de 4'000'000.- de notre endettement. La différence entre la dette brute et la dette nette, représente les disponibilités à court terme (caisse, banque, etc.)
- la dette nette par habitant. La moyenne de l'Etat est de Fr. 4'161.-. On constate qu'avec nos Fr. 4'123.- on est dans la cible
- la dette nette d'exploitation. Pour la commune de Hauterive FR elle s'élève à Fr. 1925.- par habitant. Nous sommes très bien comparés aux communes du canton, ce qui veut dire que nous avons un très faible endettement au niveau de l'exploitation communale. C'est d'autant plus positif que l'endettement hors exploitation sur nos immeubles est autofinancé par la rentabilité des immeubles. Le risque est donc très faible.
- l'origine de notre dette répartie dans les différents dicastères
- la situation au 1^{er} février 2006 de nos dettes bancaires. Nous avons pu renouveler nos emprunts à de très bons taux, tout en faisant jouer la concurrence
- La dernière information est le calcul de notre capacité d'investissement liée à la situation de nos comptes des 5 dernières années. Nous avons soumis nos comptes au service des communes qui a fait son analyse et nous a confirmé une capacité d'emprunt théorique de 6,4 millions. Aujourd'hui, nous sommes capables d'absorber un endettement supplémentaire d'env. 6 millions dans nos comptes communaux.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : d'abord félicitation au Conseil communal pour la bonne gestion des finances. Dispose-t-on des chiffres sur l'évolution des engagements hors bilan ?

M. Clovis Galley : bien sûr et présente un tableau des engagements hors bilan au 31 décembre 2005.

M. Jean-Denis Chavaillaz : je tiens à remercier Clovis Galley pour l'étude détaillée de notre situation financière. C'est un outil très précieux pour une vue d'ensemble et une analyse rassurante à la veille des investissements importants que nous allons vous proposer prochainement. Applaudissements mérités.

Avant de fermer ce volet sur les finances de notre commune, je n'aimerais pas omettre de remercier le personnel communal de l'administration, en particulier Mme Annelise Chavaillaz, trésorière et Mme Corinne Terreaux, perceptrice des impôts, qui est excusée ce soir suite à un accident d'après ski, pour l'excellence de leur travail et leur précision. Elles contribuent ainsi dans une large mesure à la bonne santé de nos comptes et à leur transparence. Merci Mesdames.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE DE NATURALISATION

M. Jean-Denis Chavallaz : une demande de naturalisation nous a été transmise par l'Etat pour être avalidée par l'assemblée communale. Conformément à la pratique constante du Conseil communal, nous avons entendu le candidat et suite à la rencontre, avons préavisé favorablement cette demande de naturalisation.

Il s'agit de M. Kosta Kostadinov né le 1^{er} mars 1982, ressortissant macédonien, domicilié à Ecuwillens, Les Condémines, après avoir habité plusieurs années à Corpataux. Professionnellement, M. Kostadinov est aide-monteur en chauffage et sanitaire auprès de l'entreprise Chavallaz & Cie SA à Posieux. Il est marié. Il a également joué au foot dans le club du FC Bas-Gibloux. Nous vous proposons un émolument, couvrant les frais administratifs de la commune, selon la nouvelle réglementation de l'Etat, de Fr. 500.-.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la demande de naturalisation de M. Kostadinov et l'émolument y relatif de Fr. 500.- sont approuvés à la majorité (73 oui, 1 abstention.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : LA CLÉ – AMENAGEMENT D'UN ABRI BUS ET D'UNE PLACE POUR CONTAINERS

M. Jean-Denis Chavallaz : pour la présentation de cet objet, je cède la parole à M. Joseph Gummy.

M. Joseph Gummy : le projet proposé est le réaménagement de la jonction de la route de la Clé dans le but de compléter l'équipement de ce quartier. Il s'agit de déplacer la fontaine existante en ne gardant éventuellement qu'un seul élément, de poser un abribus identique à ceux que nous avons déjà à Posieux, d'aménager une place pour 4 containers à ordures ménagères entourés de rondins de bois et une place pour le parcage des vélos. Le tout dans un espace assez limité de 50 m². Il sera également complété par un passage pour piétons et un éclairage public. Sur le principe, nous avons reçu aujourd'hui même le feu vert du Service des ponts et chaussées.

M. Jean-Denis Chavallaz : je donne maintenant la parole à la commission financière.

M. Bernard Perritaz : La Clé – aménagement abri bus et containers - montant de l'investissement demandé Fr. 41'000.-. Utilisation des capitaux disponibles Fr. 41'000.-.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter l'investissement de Fr. 41'000.- pour cet objet.

M. Joseph Zay, Ecuwillens : est-ce que le bassin d'accumulation d'eau en réserve incendie reste ?

M. Jean-Denis Chavallaz : oui, on ne le touche pas.

Au vote à main levée, l'investissement relatif aux aménagements envisagés dans le quartier de La Clé, secteur Ecuwillens, pour un montant de Fr. 41'000.-, financé par le biais des capitaux disponibles, est accepté à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Jean-Denis Chavaillaz :

➤ ***Nouvelle salle communale*** : les préparatifs vont bon train. Nous devrions être à même de vous présenter le projet définitif ainsi que le paquet financier lors de notre assemblée communale du 27 juin 2006. Conseil communal et commission de bâtisse – celle-ci est placée, je vous le rappelle, sous la présidence dynamique de M. Pierre Chatton – ont franchi une étape importante en concrétisant le contrat nous liant à l'architecte gagnant du concours, c'est-à-dire le bureau d'architectes Itis. L'étude parallèle, portant sur une centrale de chauffage à bois demandée par l'assemblée communale, est également très avancée et des discussions sont en cours avec le Conseil de Paroisse pour déterminer d'abord l'intérêt de la Paroisse à participer à ce projet et ensuite d'arrêter les modalités de cette participation. La faisabilité du projet du point de vue technique est aujourd'hui avérée et il reste à peaufiner, comme c'est souvent le cas, la question financière. Là aussi, l'étude menée avec le bureau Energil à Marly et son responsable M. Clément est terminée et différentes variantes ont été élaborées afin que l'assemblée communale soit en mesure de se prononcer en connaissance de cause. Je vous rappelle que le chauffage à bois envisagé chaufferait le bâtiment de l'administration communale, la nouvelle salle communale, l'église, la cure, les deux immeubles appartenant à la commune « l'ancienne poste et l'ancienne administration » et le restaurant communal.

➤ ***Route de contournement d'Ecuwillens*** : la pré-étude est terminée et des tractations sont en cours avec les propriétaires concernés par des emprises de terrain occasionnées par la réalisation de cette route. A une exception près, les négociations ont abouti. A ce stade du dossier, nous avons pu faire les constatations suivantes :

- Le projet doit impérativement rester dans le domaine de l'économiquement faisable. Cette condition de base a conditionné les tractations que le Conseil communal a menées avec les propriétaires concernés.
- En cas de non aboutissement des négociations relatives aux emprises de terrain, le Conseil communal n'exclut pas de réorienter le projet, dont l'objectif prioritaire ne serait pas une diminution du trafic de transit, mais une augmentation de la sécurité par l'adoption de mesures de modération de trafic et d'aménagements appropriés.
- Le contrat avec l'ingénieur mandaté a été signé, sous réserve bien sûr de l'approbation du projet par l'assemblée communale. Il laisse apparaître que le cadre financier que nous nous sommes fixés, à savoir Fr. 1,2 millions, sera, en tous les cas, respecté.

Nous ne manquerons pas de vous orienter lors de la prochaine assemblée communale sur le développement de ce dossier.

➤ ***Dénomination des rues dans le secteur Ecuwillens*** : le projet entre dans sa phase

de concrétisation et je vous oriente sur les prochaines étapes de ce dossier.

- Dans le courant du mois de mai, chaque propriétaire du secteur Ecuwillens se verra notifier le nom et le numéro de sa nouvelle adresse. A noter, qu'il n'y a pas de possibilité de recourir contre cette attribution. Vous pouvez manifester votre mauvaise humeur mais il n'y aura pas de changement.
- Par la suite, des panneaux portant le nom des rues seront posés par le personnel communal.
- Enfin, une nouvelle plaque portant le numéro de l'immeuble sera posée, d'entente avec le propriétaire.
- L'opération devrait être terminée le 1^{er} juillet, date de référence pour la mise en pratique de la dénomination des rues et la nouvelle numérotation des bâtiments.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Jean-Denis Chavillaz : avant de céder la parole aux citoyennes et citoyens, encore quelques brèves.

❖ ***Prochaines assemblées communales*** : l'assermentation des Conseillers communaux aura lieu le 8 avril 2006. Par la suite, le Conseil communal va se constituer, c'est-à-dire élire le syndic et se répartir les dicastères, décider de la représentation du Conseil communal dans les différentes associations cantonales et régionales et se pencher sur le plan de législature.

Les dates des prochaines assemblées ont été arrêtées au 17 mai 2006 et au 27 juin 2006.

Le mercredi 17 mai 2006, il s'agira notamment de désigner les membres des commissions d'aménagement et financière, d'arrêter le mode de convocation de l'assemblée, de déterminer les délégations de compétence octroyées au Conseil communal et, bien sur, de vous tenir au courant des activités et actualités communales.

Le 27 juin 2006, il est prévu, comme déjà dit, de vous présenter les projets de la nouvelle salle communale, de son chauffage ainsi que le projet de la route de contournement d'Ecuwillens. En bref, une assemblée comme on les aime et où la citoyenne et le citoyen sont appelés à poser les jalons pour le cheminement futur de la commune.

❖ ***Nouvelle route de liaison Marly-Matran*** : ce n'est plus un scoop puisque La Liberté a publié une page entière relative à cette route de liaison Marly-Matran. Aujourd'hui, le Grand Conseil a accepté un crédit de 6 millions pour l'étude de ce tracé. La commune a été consultée sur l'avant-projet et le Conseil communal a donné un préavis favorable sur le fond du projet. Il a soulevé certains problèmes notamment ses craintes sur l'augmentation du trafic à travers la localité de Posieux. Nous avons demandé une étude d'impact sur la circulation et des éventuels aménagements de sécurisation.

Je vous cède maintenant la parole.

M. Bertrand Kilchoer, Ecuwillens : est-ce que la commune a déjà pris contact avec d'autres entreprises que TV Olivier pour le réseau câblé d'Ecuwillens ?

M. Jean-Denis Chavillaz : TV Olivier est au bénéfice d'une concession qui se terminera en 2007 ou 2008. Jusqu'à ce moment-là, il a l'exclusivité. Par la suite, il faudra voir si quelqu'un est intéressé à racheter l'équipement ou si TV Olivier veut renouveler un contrat.

Mme Cécile Gachoud, Posieux : peut-on avoir des explications sur ce qui s'est passé avec l'eau à fin décembre début janvier sur le secteur Posieux (eau trouble) ?

M. Dominique Zamofing : nous avons rencontré un petit problème avec un compresseur d'aide qui a poussé, durant toute une nuit, de l'air dans le réservoir. C'est la raison pour laquelle l'eau était quelque peu blanche et trouble mais tout à fait buvable.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavillaz : j'aimerais maintenant procéder à la prise de congé d'un membre méritant de notre exécutif communal, à savoir notre collègue du Conseil communal que nous avons pris l'habitude de nommer notre « ministre des finances », entendez par là M. Clovis Galley. C'est le seul des Conseillers communaux actuels qui n'a pas été réélu le dimanche 5 mars 2006, non pas en raison de son score (il a fait quelques voix) mais parce qu'il a décidé, après mûre réflexion, de ne pas se représenter.

Clovis Galley est entré au Conseil communal lors des élections de 2001. Son activité dans la haute finance du groupe Ilford à Marly le prédestinait à conduire les finances de la toute nouvelle commune de Hauterive (FR). Cheville ouvrière du Conseil communal dans le domaine financier, il a construit avec méthode et persévérance, la situation claire, transparente et en parfaite concordance avec l'Etat que nous connaissons aujourd'hui. Le travail postfusion s'est avéré intense et notre responsable des finances a été particulièrement sollicité dans cette phase cruciale pour la nouvelle commune.

Constamment à la recherche de solutions, il ne craint pas d'affronter les problèmes. Déterminé, précis, calme et allant au fond des choses, il s'est avéré être un partenaire averti et respecté, tant pour ses collègues du Conseil communal que pour les instances qu'il était appelé à côtoyer.

Nous, tes collègues de l'exécutif, avons également apprécié ta camaraderie et ta franchise et nous nous souviendrons longtemps encore des bons moments passés ensemble. Des engagements professionnels importants t'ont amené à faire un choix. C'est ainsi que tu as décidé de ne pas te représenter pour un nouveau mandat. Nous comprenons ta décision tout en la regrettant, car nous perdons un Conseiller communal comme il en faudrait davantage.

Pour te remercier concrètement de ton engagement sans faille au profit de la commune de Hauterive (FR), j'ai le plaisir de te remettre un bon d'une station réputée de nos alpes. Il devrait te permettre, moyennant une véritable panoplie d'activités, de te remettre de tous ce stress et de toutes ces émotions que tu as accumulés dans le cadre de ton engagement de Conseiller communal. Nous y avons associé ton épouse Catherine pour qui cette cure devrait être davantage préparation que réparation, confrontée qu'elle sera à une toute nouvelle situation qui se traduira par ta présence quasi continue au domicile, même le lundi soir !

Merci Clovis pour ton engagement et tout de bon pour l'avenir. (applaudissements nourris).

M. Clovis Galley : merci pour ces quelques mots. En tant que responsable des finances, on doit se méfier de tout c'est pour cela que je me suis dit qu'il fallait que je prépare quelque chose. La législature 2001-2006. 5 années passées au service de notre nouvelle commune de Hauterive (FR), plus de 200 séances de Conseil, plus ou moins agitées, plus ou moins agrémentées de quelques douceurs, qui ont été d'une ambiance de franche camaraderie et d'amitié. Vous y ajoutez quelques dizaines de réunions, séances, visites locales, entretiens divers, prise de connaissance du courrier de la semaine et j'en passe et vous obtenez, pour ma part, environ 2500 heures consacrées à la gestion communale. De cette expérience, j'en retiendrai l'essentiel par ces quelques mots, franchise, honnêteté, loyauté, cordialité, motivation d'entreprendre et de faire avancer les dossiers, satisfaction des tâches accomplies et des objectifs atteints, confiance de vous tous ici présents, membres et acteurs de nos assemblées communales. Tout cela confirme qu'il est extrêmement simple de gérer une commune dans une saine ambiance et surtout si l'on ne mélange pas les affaires privées avec les affaires communales. Cette envie d'aller de l'avant, de tirer à la même corde et non de se tirer dans les brancards, n'aurait pu se concrétiser sans un chef à la tête de cette équipe, pas notre « Guillaume de Glâne » mais plutôt notre « Guillaume de Hauterive », Jean-Denis Chavaillaz qui a su mettre en place cet esprit de groupe au sein de notre Conseil. Un grand merci à tous mes collègues pour ces moments passés ensemble dans une ambiance de travail agréable, ponctués par quelques sorties qui ne devraient pas s'oublier de sitôt. Juste un petit détail pour ceux qui se feraient du souci : les frais de ces sorties n'ont pas été pris en charge par la commune. Vu la grandeur des cars qui nous attendaient, on est en droit de se poser la question. Mes remerciements vont également à tout le personnel communal et en tant que responsable des finances à notre boursière Annelise Chavaillaz et à notre perceptrice d'impôts Corinne Terreaux pour leur professionnalisme dans la gestion des finances communales. Mais pour me permettre d'accomplir cette tâche, un autre soutien m'était nécessaire, afin de concilier vie privée, vie professionnelle et engagement pour la communauté. J'ai la chance d'avoir une épouse très compréhensive, conciliante et indulgente. C'est à elle, tout particulièrement, que je dis un grand merci. En compensation, elle était également de la partie dans mes divers « voyages d'étude ». Pour terminer, n'oublions pas que tout ce que je vous dis est d'autant plus de travail pour notre secrétaire en titre, notre chère comment déjà « ... ». Merci à vous tous de votre confiance et bon vent à la nouvelle équipe. J'aimerais juste encore relever quelques paroles assez intéressantes de ministre des finances : *dans la vie d'un ministre des finances, il y a deux situations difficiles à gérer : quand les choses vont mal, il faut trouver, voire imposer des économies et quand les choses vont bien. La qualité d'un ministre des finances n'est pas de savoir compter mais de savoir cacher sa joie.* Résultat des courses, il n'y a pas de raison pour devenir euphorique !

M. Jean-Denis Chavaillaz : nous sommes arrivés au terme de cette assemblée et je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation mais aussi de votre fidélité et de la confiance témoignée tout au long des 5 dernières années. Nous avons fait du chemin ensemble et j'espère que nous marcherons encore loin comme cela. Compte tenu du bon résultat financier, le Conseil communal a prévu de vous servir un petit encas pour terminer cette soirée dans la convivialité et pour prolonger l'esprit de fête, non pas parce qu'il part mais bien parce qu'on l'honore ce soir, je parle bien sûr de Clovis. Merci, bon appétit, bonne soirée et au 17 mai prochain.

La séance est levée à 21.45 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz